
A fleur de justice

Migrations

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

L'expérience du Groupe de Soutien Electoral (GSE) (avril-juin 2006)

En vue de la campagne des élections communales de 2006, un groupe de personnes immigrées ou issues de l'immigration s'est mobilisé dans le but d'avoir son mot à dire dans ces élections. Le groupe a adopté une plateforme, a élaboré un questionnaire à adresser aux candidats des différents partis, rédigé un programme électoral et, de façon plus générale, entamé une réflexion sur le rôle à jouer dans la société où vivent les personnes du groupe et en dehors du groupe. Ci-après quelques traces écrites de cette expérience.

La plateforme

1. Préambule :

Notre démarche part de la réalité que les personnes d'origine immigrée en général et la minorité musulmane en particulier ne sont pas traitées de façon égalitaire dans de nombreux domaines. Bien que plusieurs de leurs droits soient protégés par des textes légaux européens et belges, le respect de ces droits au quotidien n'est pas toujours effectif. Il en résulte des situations d'injustice, de discrimination et parfois de harcèlement. En tant que citoyens belges, nous voulons contribuer à mettre un terme à ces situations sur les questions qui sont de la compétence communale. Nous voulons contribuer à promouvoir l'égalité des droits.

Dans ce cadre, la confection d'un programme basé sur les demandes spécifiques de ce groupe particulier de citoyens était nécessaire. Et, d'une manière ou d'une autre, ces demandes doivent être rencontrées comme telles. Cependant, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas concernés par les problèmes qui touchent tous les citoyens belges. Nous sommes, à ce niveau, comme citoyens belges aussi, entièrement solidaires des justes demandes communes et ouverts à toutes les collaborations et à toutes les initiatives pour les rencontrer.

Faisant suite à une prise de conscience collective, notre besoin de participation à la démocratie locale s'inscrit donc dans une démarche citoyenne qui ambitionne de combiner la défense d'intérêts spécifiques et celle d'intérêts communs.

2. Objectif général :

Il s'agit de s'insérer comme citoyen(ne)s dans la *démocratie locale* pour défendre les intérêts spécifiques des citoyens belges d'origine immigrée en général et de culture musulmane en particulier. Il s'agit aussi, dans le cadre des compétences communales, de soutenir *un*

candidat porteur des points de programme spécifiques de ce groupe de citoyens.

3. Objectif pratique :

Il s'agit de promouvoir (a) soit **un candidat d'ouverture** de notre choix dans les listes de l'un des partis de « gauche » (PS, CDH, ECOLO, PTB). Il n'est pas question pour nous de simplement voter pour les « arabes de services » présents sur ces listes ou d'insérer quelques unes de nos revendications dans les programmes électoraux de ces partis ; b) soit **un candidat sur une liste indépendante.**

Points de programme

I.- Préambule :

Notre démarche part de la réalité que les personnes d'origine immigrée en général et la minorité musulmane en particulier ne sont pas traitées de façon égalitaire dans de nombreux domaines. Bien que plusieurs de leurs droits soient protégés par des textes européens et belges, le respect de ces droits au quotidien n'est pas toujours effectif. Il en résulte des situations d'injustice, de discrimination et parfois de harcèlement. En tant que citoyens belges, nous voulons contribuer à mettre un terme à ces situations sur les questions qui sont de la compétence communale. Nous voulons contribuer à promouvoir l'égalité des droits.

Mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas concernés par les problèmes qui touchent tous les citoyens belges. Nous sommes, comme citoyens belges aussi, entièrement solidaires des justes demandes communes et ouverts à toutes les collaborations et à toutes les initiatives pour les rencontrer. Notre besoin de participation à la démocratie locale s'inscrit donc dans une démarche citoyenne qui ambitionne de combiner la défense d'intérêts spécifiques et celle d'intérêts communs.

II.- Propositions de programme :

Une commune sans racisme et sans discrimination :

- 1.- amélioration de l'accueil par l'éducation antiraciste et la diversité culturelle des employés
- 2.- prise en compte de la diversité culturelle dans les maisons de retraites et les écoles pour les repas (possibilité de repas végétarien)
- 3.- lutte contre les écoles-ghettos et pour l'égalité des résultats (soutien scolaire, remédiation...)
- 4.- lutte contre les discriminations sur base religieuse dans l'accès aux emplois publics
- 5.- traitement équitable/adapté aux besoins/égalitaire des quartiers en matière de propreté et de sécurité routière

Une commune sans clientélisme :

6.- offre suffisante et gestion transparente et sans clientélisme des logements sociaux

7.- lutte contre le clientélisme dans les emplois publics (offre publique, CV et examens anonymes...)

Une commune respectueuse de la liberté d'orientation philosophique :

8.- Extension et entretien des lieux d'inhumation musulmans

9.- mise en place d'abattoirs temporaires pour la fête du sacrifice

10.- respect du caractère légal du port du foulard sur les photos des cartes d'identité

Une commune ouverte à tous les résidents :

11.- accès des non-Belges aux emplois publics

Une commune sensible aux situations de détresse humaine

12.- sans-papiers, pauvres, sans domicile fixe...

Une commune solidaire des peuples opprimés du monde

13.- Palestine, Irak...

Commentaire sur certaines réponses du Parti socialiste

Tous les grands partis ont répondu oralement ou par écrit au questionnaire du GSE. Mais, faute de temps, seules les réponses du PS ont été commentées par écrit.

Question 2.- respect du caractère légal du port du foulard sur les photos des cartes d'identité

- l'interlocuteur propose la formulation : « application du prescrit légal en matière de photo d'identité ».

- *commentaire* : cette formulation est mauvaise. Voici le prescrit légal de départ : « **malgré le port du voile, seront admises uniquement les photos dont le visage est entièrement dégagé laissant apparaître la naissance des cheveux et des oreilles** ». Or, une circulaire de 1981 (faisant suite à une demande émanant de diverses communautés religieuses) précise : « **il est souhaitable mais non requis que les cheveux et les oreilles soient dégagés** ». Par ailleurs, suite à la plainte de Arifé Beyhan, tant le tribunal des référés en première instance que la Cour d'appel ont statué en faveur de l'application de la circulaire. Celle-ci fait donc partie intégrante du « prescrit légal » dont nous demandons le respect. Ce à quoi se refusent encore de nombreux employé(e)s. C'est cela le problème, et il est escamoté par la formulation qu'on nous propose.

Q 4.- prise en compte de la diversité culturelle des écoliers pour les repas chauds (possibilité d'avoir un repas végétarien)

- l'interlocuteur est d'accord si c'est « pratiquement réalisable », parce qu'il n'est pas toujours possible de satisfaire tout le monde. Il y a d'autres publics qui peuvent avoir les mêmes exigences.

- *commentaire* : le fournisseur des repas chauds est une institution publique (RESCOLI : REstauration SCOLAire LIégeoise). Pourquoi ne pas envisager un autre fournisseur public ?

Q 5.- abrogation des règlements d'ordre intérieur interdisant le port du foulard pour les élèves

- L'interlocuteur avance qu'il est d'accord avec « le principe que c'est une question individuelle », qu'il est contre l'interdiction du foulard si c'est « un libre choix individuel ». Mais il dit aussi qu'il est contre le foulard si c'est une « question-écran pour structurer une communauté en tant que telle et non de l'intégrer », que le débat sur le foulard est « pollué par le contexte international » et propose de « ne pas en faire un point central ».

- *commentaire* :

sur la question du libre choix : 1°) à moins d'instituer une « police de la pensée », il n'y a pas moyen de distinguer les filles qui le portent librement des autres, alors que l'interdiction, elle, les touche toutes ; 2°) L'application de ce critère est discriminatoire parce qu'elle ne s'applique qu'aux musulmanes (personne ne demande si la fillette ou l'adolescente qui porte une croix a fait un libre choix).

sur le foulard comme écran du communautarisme opposé à l'intégration : 1°) c'est un procès d'intention grave, une suspicion malveillante appliquée à tous sans distinction ; 2°) c'est l'interdiction du foulard qui est un obstacle à l'intégration en rejetant celles qui le portent hors de la sphère des études et du travail ; 3°) c'est incohérent : il n'y a pas de règlements d'ordre intérieur contre le foulard à l'université.

sur la question du foulard comme débat pollué : 1°) ce n'est pas une raison pour que la liberté de culte de citoyens belges en fasse les frais ; 2°) ce qui est vraiment pollué et polluant c'est l'idée que si on fait du foulard une question centrale, le PS va perdre une partie de son électorat islamophobe, car elle suppose que nous devons renoncer à nos droits pour que le PS gagne les élections. C'est abject.

Q 8.- prise en compte de la diversité culturelle dans les maisons de retraite (alimentation, loisirs...)

- l'interlocuteur répète ce qu'il a dit pour le point 4 (maisons de retraites) et s'inquiète : « jusqu'où va-t-on aller dans la revendication du respect de la spécificité ? ».

- *commentaire* : 1°) voici notre réponse à cette dernière question : dans la revendication, nous irons jusqu'à l'égalité des droits ; 2°) voici nos questions à nous : jusqu'où les partis iront dans les concessions à l'islamophobie ambiante ? Est-ce que le fait que l'on puisse aller trop loin plus tard dans le respect de la spécificité est un prétexte pour ne pas accorder des droits égaux à tous maintenant ?

Conclusion : Dans l'ensemble, l'interlocuteur juge qu'il y a trop de religieux et de culturel dans le programme et que, lui, est réticent face aux religions. *Premier point* : il est normal que le religieux occupe beaucoup de place parce que nous présentons un programme spécifique et qu'il y en a encore beaucoup à faire à ce niveau. Il y en aura moins quand l'égalité des

droits sera acquise. *Deuxième point* : il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre le religieux, mais de savoir si l'islam (confession d'une partie des citoyens belges) jouit des mêmes droits que les autres cultes ou la laïcité organisée. Or, ce n'est pas encore le cas. Prétexter la réticence aux religions, pour refuser l'égalité des droits aux seuls Musulmans est inacceptable.

Plaidoyer pour une liste indépendante

1°) Nous ne pouvons pas nous présenter sur la liste du Front National parce que leur programme est clairement hostile à notre communauté. Bien que plus subtilement que l'extrême droite, c'est la même chose pour le Mouvement Réformateur.

2°) Nous ne pouvons pas nous présenter sur la liste du Parti Socialiste parce que certaines des positions qu'il a prises et des mesures qu'il a promues nous sont hostiles. Citons notamment :

a) *Culte musulman* : ingérence dans la désignation de l'exécutif des musulmans, filtrage des chefs de culte et des aumôniers musulmans (mais pas des postes correspondants des autres cultes), manœuvres pour susciter la création de nouvelles mosquées pour les opposer les unes aux autres, promotion de la loi sur les « méthodes spéciales d'enquête » qui visent principalement les musulmans, silence radio sur la question des caricatures, complaisance face aux règlements d'ordre intérieur qui interdisent le foulard dans les écoles, discrimination des femmes voilées dans l'accès aux emplois publics, etc...

b) *Citoyenneté* : aval à la non-éligibilité des non-européens aux élections communales, aval à la discrimination des non-européens concernant la signature d'un engagement à respecter les lois belges comme condition de participation à ces élections, traitement par Mme Lizin d'un détenu (d'origine marocaine) à Guantanamo « de belge entre guillemets », limitation droite au regroupement familial, maintien de la double peine, etc.

c) *Irak* : complicité dans la guerre contre l'Irak, en soulageant les troupes américaines en Afghanistan, en formant des magistrats et des policiers irakiens au service des occupants anglo-américains, en laissant transiter le matériel militaire américain par les ports belges, en fermant les yeux sur le passage des avions de la CIA par les aéroports belges, etc.

d) *Palestine* : complicité avec le refus de l'Europe de faire appliquer les résolutions de l'ONU concernant la Palestine et de reconnaître le représentant démocratiquement élu du peuple palestinien, etc.

Il faut ajouter à cela que nous ne pouvons pas non plus nous présenter sur la liste de ce parti parce que ses mœurs politiques risquent de nous salir (en vertu du principe qui se rassemble, s'assemble). Citons notamment : le clientélisme en matière de logements sociaux, d'emplois et de subsides publics ; les malversations dans la gestion des logements sociaux (Charleroi) ; l'intervention dans les décisions de justice (Mme

Lizin) ; l'utilisation de l'argent public pour « attirer le vote immigré vers le parti socialiste » (Mme Simonis) ; l'utilisation de l'argent public pour vivre dans le luxe (Mme Aréna) ; les comportements maffieux en matière de débat d'idées (Van Cauwenberg), etc...

3°) Avec des nuances, plusieurs des raisons de ne pas se présenter sur la liste du PS sont valables pour le Centre Démocratique et Humaniste et les Ecolos.

4°) Le cas du Parti du Travail de Belgique est à part. Miser sur une liste gagnante pour se présenter sur la liste des autres partis n'est pas un argument valable dans son cas. C'est un tout petit parti, qui a très peu la confiance des gens et qui traîne une réputation de « groupe sectaire » qui peut nous porter préjudice au lieu de nous aider : nous avons plus de chance d'obtenir un élu sans lui qu'avec lui.

5°) Ce sont là les *inconvenients* d'une candidature sur les listes des autres. Voyons maintenant les *avantages* d'une liste indépendante : (a) Comme il y a des sensibilités politiques différentes dans nos rangs, une liste indépendante va renforcer notre *unité* autour du programme commun, alors qu'opter pour une liste d'un des partis risque d'affaiblir cette unité ; (b) une liste indépendante va nous *identifier clairement* aux yeux des gens comme volonté autonome. C'est important sur le long terme ; (c) une liste indépendante va relativement *neutraliser* tous les partis : aucun d'eux ne pourra nous reprocher d'avoir choisi l'un plutôt que l'autre ; (d) une liste indépendante va nous permettre de défendre notre *programme intégralement*, alors que la candidature sur les listes des autres nous obligera à renoncer à certaines revendications ; (e) Beaucoup de gens en fait n'ont pas confiance dans les grands partis. Ils votent pour l'un ou l'autre parce que c'est un moindre mal en l'absence d'alternative. A l'inverse, beaucoup de gens nous font *confiance* et nous avons le devoir de leur offrir *l'alternative* du vote pour une liste indépendante ; (f) La pression que nous pouvons exercer pour défendre nos droits (et non pour obtenir des faveurs) ne peut être efficace que si elle est clairement prouvée par les résultats d'une liste indépendante. C'est le seul moyen de devenir des *interlocuteurs représentatifs* ; (g) Il faut aussi forcer le respect par la *cohérence des positions*. En effet, on ne peut pas à la fois critiquer, par exemple, l'ingérence dans l'élection de l'exécutif des musulmans, et se présenter sur la liste du parti qui a orchestré cette ingérence. Les gens qui nous font confiance ne comprendraient plus rien ; (h) L'esprit général qui doit nous guider est de *sortir de la tutelle* des grands partis et défendre nos droits spécifiques de façon autonome. Une liste indépendante peut être un bon début.

6°) Deux dernières remarques : (a) Se présenter sur une *liste indépendante* ne veut pas dire que nous devons nous fermer aux autres. Il veut dire qu'en tant que minorité, nous avons besoin d'un outil indépendant pour promouvoir l'égalité des droits. En tant que citoyens belges, nous sommes ouverts à toutes les *collaborations* ; (b) Se présenter avec un *programme spécifique* ne veut pas dire que nous ne sommes pas concernés par les problèmes qui touchent tous les citoyens belges. Il veut

dire qu'en tant que minorité, nous avons des demandes spécifiques qui doivent être rencontrées. En tant que citoyens belges, nous sommes solidaires des justes *demandes communes*.

Fin de partie ou partie remise ?

Il y a quelques mois, comme groupe de personnes de bonne volonté, venues de tous les horizons (dont certains membres de notre association), nous avons pris la décision de participer activement aux prochaines élections communales.

Dans les limites des compétences des communes, nous avons pointé quelques-uns des problèmes qui touchent les personnes d'origine immigrée en particulier (mais pas exclusivement) : tracasseries administratives dues au racisme larvé, discrimination sur base religieuse dans l'accès aux emplois publics, cimetières étroits et mal entretenus, quartiers défavorisés en matière de propreté et de sécurité routière, clientélisme en matière d'embauche publique et de logements sociaux, etc.

Nous avons, sur cette base, élaboré des revendications très simples (voir une synthèse en encadré). Nous avons ensuite pris contact avec certains partis politiques (PS, CDH et ECOLO) qui se présentent aux élections du 8 octobre prochain. Notre but était de leur demander d'intégrer sur leurs listes un candidat d'ouverture, choisi par nous, afin qu'il porte ces revendications. Avec des nuances dans la manière, les partis contactés ont tous refusé nos revendications les plus importantes. Et certains d'entre eux l'ont fait très sèchement. Exemple : concernant les problèmes liés au port du voile (dans l'accès aux emplois publics en particulier), un responsable du parti Ecolo nous a répondu : « nous ne sommes pas prêts à porter cette sorte de demandes ; les foulards, moins il y en a et mieux je me porte ».

Nous nous sommes donc retrouvés devant l'alternative suivante : ou bien voter de façon incohérente pour ceux qui n'ont pas accepté nos revendications ou bien nous présenter sur une liste indépendante pour les défendre nous-mêmes, de notre mieux. Nous avons alors affiné nos revendications tant sur le fond que dans la formulation et commencé à comprendre les démarches à faire et les obstacles à surmonter (parrainage des listes, délais, collecte de fonds, manœuvres de division et intimidations des partis dominants, etc.). Malheureusement, faute d'avoir commencé assez tôt, nous n'avons pas pu trouver des candidates, pour respecter l'obligation de parité femmes-hommes sur les listes. Mais ce n'est que partie remise. Il faudra reprendre l'initiative pour les élections législatives de 2007, riches de cette première expérience d'autonomie.

En attendant, pour qui voter et comment ? Partons de quelques constatations : il y a les partis qui sont ouvertement hostiles aux revendications spécifiques de notre communauté et il y a ceux qui le sont moins ; parmi ces derniers, certains sont porteurs de revendications

générales qui nous partageons avec les autres citoyens belges ; dans les listes des divers partis, tous les candidats ne se valent pas. D'où trois principes que nous proposons de respecter pour prendre une décision :

1°) ne pas voter pour les partis d'extrême droite et de droite (Front National, Force Nationale, MR, Vivant...);

2°) voter, chacun selon sa sensibilité, pour n'importe quel autre des autres partis ;

3°) ne pas voter pour l'ensemble d'une liste, mais pour tel ou tel candidat qui nous inspire confiance : d'une part, pour essayer de perturber l'ordre hiérarchique dans lequel les partis présentent leurs candidats et, d'autre part, pour faire l'expérience de la capacité ou l'incapacité du candidat pour lequel nous avons voté à tenir ses promesses, à se libérer du carcan de son parti, à écouter ses électeurs.